

# **CAPD du 10 avril 2015**

## **préparation du mouvement**

### Présents :

IA (Mme Rémer), SG (M. Didier)  
DPE (M. Merle, Mme Roques)  
IEN (M. Unal)  
SNUipp-FSU (M. Barbet, M. Burnouf, Mme Van Theemst)  
SE-UNSA (M. Frigière, M. Sanudo)

### **Introduction IA-DASEN**

CDEN tenu en dépit de l'absence de nomination des représentant du Conseil Départemental. Malheureusement tous les maires n'ont pas pu siéger. La CAPD devait se tenir ce matin pour ouvrir le serveur le plus rapidement possible. Conditions de calendrier difficiles, serveur ouvert pendant les vacances.

Co secrétariat de séance : Mme Van Theemst

Le compte-rendu de la CAPD du 16 mars 2015 est approuvé.

### **1/ Personnels touchés par les mesures de carte scolaire**

Règle :

1. dernier nommé à TD est touché
  2. si plusieurs, plus petit barème concerné
  3. en cas d'égalité, le plus jeune
- 
1. priorité absolue sur poste de même type des écoles de la commune ou du RPI
  2. bonification de 4 points si pas de poste après avoir tout demandé
  3. école à 2 classes : priorité à l'adjoint pour direction classe unique si le poste est vacant.

### **Circulaire mouvement**

Les postes de décharges modulateurs, décharges de direction, brigades Aurillac sont bloqués pour les PES.

Le SNUipp-FSU demande ce qu'il adviendra des postes fléchés vacants à l'issue du mouvement. L'IA les bloquera et les attribuera à titre provisoire au second mouvement en tant que postes d'adjoint classiques.

Le SE-UNSA demande comment seront attribués les postes à profil occupés par des non-titulaires du CAPA-SH : référent MDPH, dispositif autisme, attribués à titre provisoire. Les 2 collègues affectés à TP souhaitent y rester. Ils devront repasser l'entretien.

## **2/ Liste d'aptitude pour l'intégration dans le corps des PE**

7 Instituteurs sur le département. Un courrier leur a été adressé. 1 intégration a été accordée par le Ministère.

Il y a une demande. Celle-ci est accordée et ce personnel intègre le corps des PE.

## **3/ Examen des candidatures à la formation CAPA-SH option E**

Formation sur deux années. Toutes les options ne sont pas ouvertes. Cette année c'est l'option E. 4 possibilités de départ.

Le SNUipp-FSU interroge sur l'urgence d'envoyer des collègues dans l'option D où le nombre de collègues non-formés est plus important.

L'IA répond que c'est une formation décidée académiquement, en fonction des besoins académique et des autres départements, en particulier le Puy-de-Dôme. L'IA fera remonter le besoin de formation du Cantal de manière générale au CAPA-SH et en particulier en option D.

Le SE-UNSA réitère sa demande d'avoir la liste des personnels formés dans l'ASH, et les postes occupés par des postes de collègues non spécialisés.

Un appel à candidature a été lancé, une réunion d'information a été tenue. 10 enseignants ont candidaté.

La plupart des postes sont occupés à titre provisoire par des enseignants qui n'ont pas la certification.

L'IA souhaite examiner les candidatures des enseignants qui sont déjà en poste, et départagées à l'ancienneté.

Ces enseignants devront postuler sur tous les postes maître E du département. Il ont une priorité supplémentaire sur leur poste.

Le SNUipp-FSU demande si cette procédure s'inscrira dans le temps afin que les collègues puissent avoir une visibilité et entrevoir une stratégie de mouvement afin de s'engager dans les formations CAPA-SH. L'IA souhaite maintenir cette modalité. Si cette règle est amenée à changer, ce sera fait bien en amont.

## **4/ Questions diverses**

SE-UNSA: comment se passe la titularisation sur les postes demandant une certification? Ces collègues sont titularisés à l'obtention de cette certification, pour le mouvement suivant.

Le SNUipp-FSU demande un rappel du calcul du barème des PES. La règle du barème des PES :  $0,333 = \text{AGS au 1er janvier 2015}$ . De même que les périodes d'exercice en contractuels ne peuvent être pris en compte dans l'AGS puisqu'on ne peut plus valider de services auxiliaires.

*Vos élus SNUipp-FSU en CAPD  
Julien Barbet, Emeric Burnouf, Claire Van Theemst*